

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 20 janvier 2022

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION  
GENERALE

Dénominations de voies à  
Vihiers

Convocation du  
14 janvier 2022

Nombre de conseillers  
en exercice  
35

Conseillers présents  
27

Conformément à l'article L2121-25  
du Code des Collectivités  
Territoriales, un extrait du procès-  
verbal de la présente séance a été  
affiché à la porte de la commune et  
transmis à la Sous-préfecture de  
Cholet le 27.01.2021.

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 14 janvier 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, M. PINEAU, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, Mme BAUDONNIERE, M. ALIANE, Mme CADU, M. CHEPTOU, Mme CRAMOIS, Mme GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme ROY, M. BREVET, Mme HUBLAIN, Mme ILLAN, M. PERCHER, M. MATIGNON, M. DALLOZ,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. ALGOET, M. BODIN, Mme BREVET, Mme GASTE, M. HUMEAU, M. MANCEAU, Mme ROUAULT-BERNIER,

Etaient absent(e)s excusé(e)s Mme CHARRIER,

Secrétaire de séance : Mme GRIMAUD

Afin de faciliter le déploiement de la fibre optique et l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public, la commune de Lys-Haut-Layon a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque habitation, activité ou entreprise.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder aux corrections de l'anomalie suivante sur la commune déléguée de Vihiers :

- la rue de la Cure Notre-Dame comporte un décochement qui crée une discontinuité dans son parcours. Aussi, le Conseil Municipal de Lys-Haut-Layon, par délibération n°129-2021 en date du 16 septembre 2021 a décidé de renommer la portion de cette rue entre la rue Nationale et la rue de la Madeleine « rue Isidore DESSEPME ».

Cependant, ce nom s'avérant à l'usage difficile à prononcer, il est proposé de renommer cette portion de voie « rue de la Citadelle », en référence à l'histoire de Vihiers : "Vers 1010, Foulques Nerra, Comte d'Anjou et véritable fondateur de Vihiers, fait construire une puissante citadelle" à l'intérieur de laquelle furent construites les églises de Vihiers notamment celle dédiée à Notre-Dame.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29, CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDERANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination de la voie suivante comme indiqué sur le plan joint à la présente :

- la rue de la Cure Notre-Dame à Vihiers, portion entre la rue Nationale et la rue de la Madeleine renommée « rue de la Citadelle »

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Marie-Françoise JUHEL en sa qualité de maire déléguée de la commune de Vihiers à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire de Lys-Haut-Layon,  
Médéric THOMAS



Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

Section : AA  
Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 12/03/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Saumur  
49417  
49417 SAUMUR  
tél. 02.41.83.57.00 - fax  
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

